

Questions orales

● (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le rapport des envoyés spéciaux renferme un engagement noir sur blanc au sujet des pluies acides.

Une voix: L'administration américaine le respecte-t-elle?

M. Blaikie: Laissez-le parler.

M. Mulroney: Mon collègue du Nouveau parti démocratique a posé la bonne question. Le respecte-t-elle? Hélas non, et nous voulons nous assurer qu'elle le respecte.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE DE LA SOCIÉTÉ OERLIKON À SAINT-JEAN—LE RAPPORT DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pour revenir à l'enquête, le premier ministre a dit à la Chambre que seule la GRC ferait enquête.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Kaplan: Comme le premier ministre le sait, une enquête menée par la GRC se termine soit par des poursuites soit par la fermeture du dossier. Dans ce cas-ci, s'il n'y a pas de poursuites ou si l'enquête révèle que certaines choses constituent des méfaits, mais non des crimes, la GRC présentera-t-elle un rapport au gouvernement et le premier ministre s'engagera-t-il maintenant à rendre ce rapport public?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami demande si la GRC fera rapport au gouvernement dans un tel cas. Si je ne m'abuse, le député a reçu une lettre du commissaire de la GRC le 21 janvier dans laquelle le commissaire . . .

Mme Copps: Lisez-vous son courrier?

M. Mulroney: Une copie de la lettre a été transmise au gouvernement et je me suis permis de la lire. La lettre dit que si nous constatons qu'une activité peut être considérée comme étant contraire aux principes du bon gouvernement, même si elle ne constitue pas un délit de la part de fonctionnaires supérieurs, élus ou non, nous aurons le devoir d'en faire part soit au premier ministre soit au solliciteur général, conformément à la procédure établie en matière de rapports. Bien entendu, nous donnons suite à tout renseignement qui nous est communiqué.

Une voix: Divulgez les renseignements!

M. Kaplan: Je voudrais bien obtenir une copie de cette lettre parce que je ne l'ai pas encore reçue.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Comme ce que le premier ministre vient de lire laisse entendre qu'un rapport pourrait fort bien être présenté au premier ministre ou au solliciteur général, le premier ministre s'engagera-t-il maintenant lui-même et au nom de son collègue à publier tout rapport de ce genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami n'a peut-être pas de copie de cette lettre, mais il sait très bien qu'elle ne dit rien de nouveau. C'est ainsi que procède la GRC depuis des décennies.

Des voix: Ah, non.

M. Ouellet: Répondez à la question.

M. Mulroney: C'est ce que prévoit la politique de la GRC.

M. Gauthier: Divulgez le rapport.

M. Mulroney: Cela ne fait aucun doute. Le commissaire de la GRC a affirmé très clairement que, si la GRC obtenait, dans le cadre d'une enquête sur toute allégation de méfait, des renseignements susceptibles d'intéresser le gouvernement relativement à des violations possibles dans d'autres domaines, ces renseignements seraient bien entendu communiqués au gouvernement et au solliciteur général immédiatement et le gouvernement prendrait naturellement les mesures qui s'imposent.

Je peux dire à mon honorable ami que s'il faut divulguer ces renseignements, nous le ferons certainement. C'est le but de tout cela.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE SERA TENUE CONCERNANT L'AFFAIRE CLOVERDALE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il était ici tantôt. En son absence, je la poserai au premier ministre et elle concerne l'affaire Cloverdale.

Le 23 septembre 1986, le ministre recevait une missive du député de Spadina, lui demandant, premièrement, la tenue d'une enquête publique ou judiciaire sur une transaction douteuse survenue en 1980 entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la société sans but lucratif Logisque et, deuxièmement, le transfert à la Coopérative de locataires Cloverdale Park des 736 unités d'habitation à prix modiques.